



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

Service Jeunesse Plaines de Vacances communales

Projet Pédagogique 2024

1

I. Les objectifs poursuivis.

Le bien-être, l'épanouissement et le développement des enfants.

Dans le respect du Code de Qualité de l'ONE, permettre :

- ❑ aux parents de confier leurs enfants en toute **sérénité**.
- ❑ aux enfants de se sentir en **confiance**. Le développement cognitif, affectif et psychomoteur de l'enfant sera le fil conducteur de toute l'organisation des Plaines de Vacances de la commune de Watermael-Boitsfort.

Les activités doivent rencontrer les différents besoins des enfants en respectant leurs rythmes:

le plaisir de jouer et de découvrir, le développement physique, le développement de la créativité et le développement sensoriel, le développement de la personnalité et le développement social, le développement du sens pratique et de l'autonomie, tous selon les capacités de chacun.

Les moments de temps libre, de détente, qui participent à la construction de l'enfant, ne seront pas oubliés afin de laisser aux enfants le temps de rêver, d'imaginer, d'explorer, de se ressourcer, de souffler, ... sous le regard bienveillant et avec le soutien des animateurs (*être autonome ne signifie pas être livré à soi-même, le cadre préétabli par l'adulte permet à l'enfant de faire ce qu'il aime*).

Tout cela dans un climat de sécurité et de partage d'expériences entre enfants et avec les animateurs.

Les animateurs veilleront tout particulièrement à **intégrer** les enfants qui ont tendance à s'isoler des autres, en créant un **esprit de groupe et de solidarité**, respectueux de l'individualité de chacun.

II. Les méthodes développées.

1. Un accueil de qualité :

Les sites retenus (*des écoles communales*) sont ceux qui offrent **la plus grande polyvalence et la sécurité** nécessaire : proximité d'espaces verts, jeux de plein air et espaces extérieurs sécurisés ; réfectoires, sanitaires – WC/lavabos - et eau potable.

2. Des activités de qualité :

Le fait d'avoir connaissance du nombre d'enfants inscrits chaque semaine avec le système de pré-inscription permet aux animateurs de **préparer** leurs activités à l'avance pour qu'elles soient réfléchies et de qualité.

Les activités proposées seront diversifiées et feront appel à l'originalité. Elles auront un contenu éducatif. Différents **thèmes** seront choisis par les animateurs.

Des **sorties** « nature » seront organisées : promenades et jeux en forêt, parcs, aires de jeux communales, ...

Pour offrir aux enfants un climat sécurisant et de confiance, afin de respecter les différents rythmes des enfants et l'individualité de chacun, **des groupes d'âges** sont créés.

Cela permet d'organiser, notamment, la sieste des 2 ½ - 3 ans et d'éviter les excursions d'une journée trop longues pour eux ; un temps calme après le repas pour les 4 - 5 ans (*par exemple : lecture d'histoires dans une salle aux enfants allongés sur les tapis*), car malgré qu'ils ne fassent plus de sieste proprement dite, ce moment de relaxation leur permet de recharger leurs batteries afin de profiter au mieux des activités proposées l'après-midi.

Dans le même ordre d'idée, un coin « repos » est disponible pour eux toute la journée (*par exemple : activités calmes en petits groupes lors de l'accueil du matin*).

En vue de favoriser la sécurité psychique des enfants, particulièrement des tout-petits, les animateurs prennent en charge **le même groupe d'enfants** pendant toute la durée de leur séjour. Cependant, **des ateliers** pourront être organisés régulièrement où les animateurs mettent en avant leurs spécialités et où les enfants changent donc d'animateur en fonction de l'activité choisie.

Une attention toute particulière est également apportée aux **repas**, moments de socialisation et de rencontre animateur/enfant.

III. Les moyens développés.

1. Une organisation de qualité :

Le recrutement des animateurs et coordinateurs est lancé au mois de février :

- Un courrier est envoyé aux personnes ayant travaillé les années précédentes et ayant obtenu une évaluation favorable. Ce courrier est également envoyé aux candidats qui n'ont pu être engagés faute de place, aux mouvements de jeunesse et aux organismes de formation reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est déposé dans les écoles secondaires de la commune, transmis aux écoles secondaires des communes environnantes proposant une option « agent d'éducation » ou « puériculture », à la haute école De Fré, aux Maisons de quartier, Maison des Jeunes, PCS, Antenne scolaire et bibliothèques, au service régional « job étudiant » de JEEP, etc.
- Une annonce est publiée sur le site communal.
- Un mail est envoyé au personnel communal.
- Des affiches sont apposées.

Les candidats, informés des conditions de travail par ce courrier, complètent ainsi un formulaire de candidature, ceux qui n'ont pas encore travaillé à Watermael-Boitsfort seront invités à un entretien individuel.

Ils choisissent de postuler pour animer les enfants de 2 ans ½ - 3 ans, de 4 - 5 ans, de 6 - 8 ans ou de 9 - 12 ans, en fonction de leurs compétences.

Ceux qui ne sont pas brevetés seront informés sur les formations.

Les critères de sélection sont : la formation et l'expérience utiles dans le domaine de l'animation, la motivation, la pro-activité, ...

Les personnes engagées devront fournir un extrait de casier judiciaire modèle 2 au service du Personnel.

Une réunion préparatoire est prévue, avant les plaines, afin de signer les contrats, expliquer et distribuer le Projet Pédagogique, la Charte et expliquer les mesures sanitaires et de sécurité.

2. Une communication de qualité :

Lors de l'accueil du matin, au moins 2 animateurs seront présents pour accueillir chaque enfant et le parent qui l'accompagne avec sourire et enthousiasme. *(Il faut que le parent sente immédiatement que son enfant passera une bonne journée !)* Cela permettra le contact, la mise en confiance et l'échange entre le parent et l'animateur.

Des concertations seront réalisées avec les enfants afin que chacun puisse s'exprimer sur sa journée, ses envies, ... **Les règles de vie** seront clairement exposées et discutées, dans chaque groupe, avec les enfants *(voir description dans la Charte)*.

Des évaluations régulières seront organisées afin que les **animateurs** puissent échanger sur le déroulement, pour permettre de garder une cohérence d'action et planifier les activités suivantes *(voir « carnet de bord » et réunions dans la Charte)*.

Une évaluation globale du bon déroulement des Plaines de Vacances sera faite sur base des rapports des **coordinateurs** et en concertation avec eux, après l'été, afin d'ajuster et d'améliorer le fonctionnement général de l'accueil pour l'année suivante.

Ce sera l'occasion de revenir sur différents points : le rapport de visite de l'O.N.E., l'organisation des Centres, l'attitude des membres des différentes équipes *(les animateurs étant évalués par leur coordinateur, les coordinateurs par le service Jeunesse)*, les activités, les enfants, ...

Il sera également demandé aux **parents**, ainsi qu'à leur(s) **enfant(s)** ayant participé(s) aux plaines de vacances de **communiquer sur leur vécu aux plaines**, plusieurs possibilités s'offrent à eux : par courrier ou par mail au service Jeunesse, ou encore via une boîte à suggestions qui sera disponible dans chaque Centre tout l'été. Après analyse, des suggestions pourraient être intégrées dans le fonctionnement des plaines.